

*Questions orales***LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA**

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

C'est aujourd'hui un vendredi noir, qui termine une semaine tragique pour la société Radio-Canada. En effet, les Canadiens ont appris mardi que cette société était frappée de compressions budgétaires totalisant 140 millions de dollars.

On y a sacrifié 400 ou 500 emplois. Voici que nous apprenons aujourd'hui que sera supprimée une émission pour enfants qui est produite dans quatre centres du pays et qui est diffusée dans la plus grande partie du Canada. On est en train de détruire pierre par pierre une grande institution canadienne. Le gouvernement va finir par défendre aux enfants canadiens de regarder *Passe-Partout*.

Le gouvernement s'est-il fixé pour objectif de consacrer la ruine de Radio-Canada? Est-ce là son but?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, des députés qui siègent au comité permanent responsable me disent que le député y a vivement souhaité qu'on dégraisse le budget de l'administration centrale de Radio-Canada, avenue Bronson. Il aurait beaucoup insisté là-dessus. La direction de cette société a manifestement examiné ses instances et y a donné suite.

Des voix: Oh, oh!

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, le vice-premier ministre s'en prend à la direction de Radio-Canada. Il n'assume pas ses responsabilités. La situation est très claire: le gouvernement a réduit le budget de Radio-Canada. Cette société n'a alors eu d'autre choix que de réduire le budget de sa programmation régionale et elle devra procéder encore à d'autres réductions. Il lui faudra éventuellement réduire sa programmation nationale. Les Canadiens ne seront pas contents. On est en train d'assister à la mort lente de Radio-Canada, à son asphyxie par strangulation.

Le vice-premier ministre veut-il me dire quand le gouvernement va se décider à vraiment assumer ses responsabilités et à accorder son soutien moral et financier à Radio-Canada, au lieu de l'assommer de compressions budgétaires?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je tiens à bien préciser à la Chambre que je n'attaque pas la direction de Radio-Canada. En fait, celle-ci a tout notre appui. Nous estimons qu'elle fait de l'excellent travail.

Le député pense-t-il vraiment ce qu'il dit? Est-il en faveur des compressions budgétaires qui ont cours avenue Bronson? La direction de Radio-Canada a manifestement pris connaissance des instances du député et a donné suite à des recommandations de membres du comité. Je crois que c'est bien ainsi que doit fonctionner le système parlementaire et j'en félicite le député.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, cette taxe de 7 p. 100 sur les produits et services constitue en quelque sorte une giflette du gouvernement à la figure de tous les Canadiens qui ont édifié ce pays.

C'est au ministre des Finances que je m'adresse. Comment le gouvernement actuel entend-il s'y prendre pour compenser suffisamment les Canadiens âgés qui dépendent d'un revenu fixe pour leur subsistance, y compris les 27 000 qui vivent dans ma circonscription, quand nous savons que cette taxe oppressive et régressive sur les produits et services va faire grimper le coût de la vie?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai longuement répondu à cette question hier et j'entends faire de même encore aujourd'hui. Les Canadiens âgés apprendront vraisemblablement avec plaisir que les aliments de base, les repas livrés à domicile, les repas servis dans des foyers d'hébergement, les soins d'hygiène et les soins dentaires, les traitements fournis dans les hôpitaux et les maisons de convalescence, les médicaments d'ordonnance et les prothèses ne seront pas assujettis à la taxe sur les produits et services. Les logements, les transports en commun municipaux, les traversiers de passagers, l'aide juridique et les services financiers seront également exonérés.

Quatre-vingt quatre p. 100 des gens âgés seront admissibles au crédit applicable à la TPS et toucheront, à chaque trimestre, le chèque qui leur est dû. Je le répète, 84 p. 100 d'entre eux toucheront ce crédit. Bien des gens âgés se trouveront dans une meilleure situation financière par suite de la réforme de la taxe de vente.

La députée hoche la tête. Ce sont les fonctionnaires du ministère des Finances qui en sont arrivés à cette conclusion. Ils sont sûrs de leurs chiffres. Si la députée les conteste, elle a le devoir de faire savoir à la Chambre en